



Messieurs,

Selon votre désir, exprimé par la lettre de M^r le Secrétaire en date du 28 Juin, j'ai eu l'honneur de faire remettre au Musée Royal le tableau peint par Willem Mieris, représentant Suzanne et les Vieillards. Cette peinture est due à la meilleure époque du maître et est d'une parfaite conservation; elle est citée dans l'Oeuvre de Descamps, Tome IV page 49 et appartenait à cette époque à M^r D'Acosta à la Haye; elle provient en dernier lieu de M^r Kalkbrenner de Paris.

Le Prix que l'on en demande est Six Mille francs et si vous le trouvez digne, Messieurs, d'être acquis pour la Galerie du Musée Royal, vous réglerez le mode de paiement que vous jugerez convenable.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'être
Votre très-humble et très-obéissant
Serviteur Etienne Le Roy

Messieurs les Membres de la Commission Administrative
du Musée Royal de Peinture et de Sculpture.

Brunelles le 30 Juin 1849.

(9)

Musée royal
de
Peinture
et de
Sculpture
N^o 243

Bruxelles, le 5 Juillet 1846

à M. M. Hoeris } Com. Exp.
 } Phys } du Musée

M.

La Commission adm. du
Musée vous prie de vouloir
bien vous entendre avec
elle. à l'effet d'adresser
un rapport sur le mérite et
la valeur d'un tableau
de Guillaume Mieris, dont
la vente est proposée pour
le Musée. Cet objet d'intérêt
est déposé au Musée royal,
dans la salle des Séances de
la Commission.

Truveluy M. agt
Le Secrétaire
D. Hey

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N° 243

Messieurs les Membres Composant la Commission Administrative
du Musée Royal. à L

Messieurs

D'après la Mission que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser
l'acte du 5 et nous nous sommes rendus au Musée Royal, pour y examiner
un Tableau représentant la scène tant par les Veillard, et peint par Guillaume
Van Meunin. et ce dont le but de nous donner notre avis sur la qualité et la
valeur de ce Tableau dont l'acquisition est proposée pour le dit Musée.

Ce Tableau est original et de la plus belle qualité du Maître G. Van Meunin.
il provient de la Collection du Duc de la Vallière 1781. entrée de celle de
M^{re} Le Bouef 1782. et en dernier lieu de celle de M^{re} Rubenon, à Paris.

Enfin nous le jugeons digne de figurer au Musée Royal, et sa valeur
est de six à sept mille francs.

vous avons l'honneur d'être avec le plus parfaite considération

Messieurs

Bruxelles le 7 juillet 1849

Votre très humble serviteur

Y. Horn

J. P. Thijs

Musée royal
de
Peinture
et de
Sculpture

N^o 243

Bruxelles, le 9 Août 1849

à Mr E. Leroy.

Marchand de tableaux.

Mr.

J'ai l'honneur de vous
informer ~~par la Commission~~ ^{du M. D. P.} que la Commission
administrative a résolu dans
sa séance de ce jour, de vous
offrir, sans l'approbation du
Gouvernement, une somme de
Cinq mille francs pour votre
œuvre d'acier, représentant
Suzanne tentée par les Vieillards.
Le prix d'acquisition de cette
œuvre serait reparti sur les
exercices de 1850 - 1851 et 1852.

Je vous prie, Mr. de
vouloir me faire connaître
le plus tôt possible si vous
acceptez cette proposition.
Je vous prie d'agréer l'assurance de
ma haute estime.

Le Secrétaire
V. M.



Messieurs !

Au reçu de la lettre en date du 9 août, que m'a fait l'honneur de m'adresser Monsieur le Secrétaire, j'ai informé le propriétaire du tableau de M. Mieris de l'offre de cinq mille francs que vous me faites, et je viens de recevoir sa réponse. Il ne veut pas consentir à laisser ce tableau à moins de 5500 frs, l'ayant payé lui-même 6000 frs, c'est donc un sacrifice de 500 francs qu'il s'impose, non compris la perte de l'intérêt. Quant aux époques de paiements elles sont acceptées telles que vous le ficez.

J'ose espérer, Messieurs, que vous jugiez convenable de majorer la somme proposée afin de ne pas perdre l'occasion d'enrichir le Musée de l'Etat d'une production aussi parfaite que celle qui est proposée.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble Secrétaire.

Ernest De Roy

Bruxelles le 23 août 1849.

A Messieurs les Membres de la Commission
administrative du Musée Royal.

ROYAUME

DE

BELGIQUE.

Musée Royal

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N^o 243

1. Annexe 3

Bruxelles, le 27 Août 1849.

M^r le Ministre. (Del Intérieur)

Nous vous prions de vouloir
bien nous autoriser à acquérir
pour le Musée royal un tableau
de Guillaume Meieris, repré-
sentant: Suzanne tentée par
les vieillards. Cette œuvre, par-
faitement conservée, réunit toutes
les qualités qui distinguent
les productions de ce maître
célèbre. Nous pensons, M^r
le Ministre, répondre à un
vœu généralement exprimé par
les artistes et les amateurs en
vous proposant l'acquisition
d'un ouvrage qui permettra
de combler l'une des nom-
breuses lacunes existantes
dans la galerie ^{du Musée} de l'Etat
parmi les travaux des peintres
flamands et hollandais.

Le propriétaire de ce
remarquable tableau consent
à le céder au ^{Gouvernement} Musée pour
la somme de 5,500, payable
en 1850-1851 & 1852; ce

conditions nous ont paru
avantageuses et nous ferons
même remarquer, M^{re} le Min^{re},
que lors de l'estimation de
cette peinture, M^{re} le C. des
Commissaires-Experts Heier
et Thys, dont le rapport se
trouve ci-joint en copie
en ont fixé la valeur à
60.700 francs.

Il nous paraît agréable
M^{re} le Min^{re}, de connaître le
plus tôt possible votre décision
sur sujet de la proposition
que nous avons l'honneur
de vous soumettre.

Veuillez agréer l'ass. de
vost^{re} Com^{mission}

Le Président

Le Secrétaire.

N. H.

F. J.

Bruxelles, le 27 Décembre 1849.

N^o 56308
de Dép^{ts}
ne Série.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

5^e DIVISION

26^o 4937.

N. B. On est prié de rappeler dans la
réponse : le chiffre de la Division,
ainsi que le N^o d'enregistrement.

ANNEXE.

243.

S.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 25 du
courant, N^o 243, j'ai l'honneur de
vous autoriser à acquérir au prix
de f. 5,500, & aux conditions que vous
proposez, le tableau de Guill.
Meirib, représentant Suzanne tentée
par les vieillards.

Je crois, Messieurs, à l'occasion
de ce tableau, devoir vous prier
d'examiner la question de savoir
s'il ne serait pas utile qu'il y
eût au Musée une salle réservée

À la Commission administrative du Musée royal
de peinture & de sculpture
(M. le comte de Beauffort, Président)

aux autres dans l'exposition publique
n'est peut-être pas tout-à-fait convenable,
et qui ne serait ouverte qu'à certaines
catégories de visiteurs & aux artistes, pour
leurs études.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Cuvillier

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N° 243

Annexe

Bruxelles, le 2 Janvier 1850.

M. St. Leroy.
M^{re} de tableaux à Bruxelles

J'ai le plaisir de vous
informer que la Commission
Ad^{me} du Musée royal est autorisée
par le Gouvernement à acquiescer
définitivement au prix de
cinq mille cinq cents francs
(Fr 5500) payable sur les
Exercices 1850-1851 & 1852
notre tableau ^{de Mme Allieris} représentant
Suzanne dentée par la Vieillard.

Le Soussigné déclare qu'il
est et sera par le Musée royal
de Peinture et de Sculpture
de Belgique, une somme de
deux mille francs, à titre
de premier à compte sur le
prix d'un tableau de Guill^{me}
Allieris (représentant: Suzanne
dentée par la Vieillard) qu'il
a cédé au Musée tant pour
la somme de Cinq mille
Cinq cents francs — Ce
tableau est peint sur bois
et mesure Centimètres de
hauteur sur Centimètres
de largeur.

Le vu en conséquence
p^{te} de vouloir bien m'accepter
le plutôt possible une déclara-
tion conforme au modèle
ci-joint afin que la liquida-
tion d'un premier à compte
de 2000 francs puisse avoir
lieu immédiatement. — Cette
déclaration devra être faignée en
Gr. et l'ap. de
ma cas sur l'original

Grandmule Exp^{te}
Bruxelles, le 2 Janvier 1850.
la Co
le Secrétaire
J. St. Leroy